

Eric Girard
Ministère des Finances
390, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3H4
ministre@finances.gouv.qc.ca

29 mars 2021

Objet : Lettre au ministre des Finances au sujet de GdA

Monsieur le Ministre,

À l'occasion de la présentation de votre budget 2021-2022, L'Association Canadienne des Consultants Professionnels en Immigration (ACCPI) aimerait attirer votre attention sur la problématique du moratoire de l'immigration des gens d'affaires au Québec.

Notre interlocuteur habituel est évidemment votre collègue Nadine Girault, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration et nous lui adressons, ce jour, une lettre au même effet. Cependant nous sommes persuadés à l'instar de nombreux intervenants économiques que l'immigration est un levier indispensable à la relance économique au sortir de la présente pandémie.

Permettez-nous de vous rappeler les entraves actuelles à l'immigration de gens d'affaires à destination du Québec :

- La réception des demandes des immigrants investisseurs est suspendue depuis le 1er septembre 2019 et nous ignorons si la réception sera prolongée au-delà du 31 mars prochain.
- La réception des demandes des immigrants entrepreneurs est plafonnée à 25 dossiers jusqu'au 30 septembre 2021 dans le volet 1 et suspendue jusqu'au 1 novembre dans le volet 2.
- La réception des demandes des immigrants Travailleurs autonomes est plafonnée à 50 dossiers jusqu'au 30 septembre 2021.

Selon nous rien ne justifie une telle chape de plomb sur un des leviers stratégiques du développement économique du Québec.

Nous réclamons donc instamment d'une part l'augmentation des nombres pour les admissions de la sous-catégorie des gens d'affaires et d'autre part l'élimination des quotas artificiels tant dans les sous-catégories des investisseurs, que des entrepreneurs, et travailleurs autonomes. Le déclin démographique et les enjeux économiques des reprises entrepreneuriales sont des réalités qui nous indiquent un besoin à grande échelle et immédiat.

En effet, si des gens intéressés au Québec répondent aux exigences de ces programmes, selon quelle logique devons-nous limiter le nombre des entrepreneurs à 25, celui des travailleurs autonomes à 50 comme on le fait actuellement? Monsieur le Ministre, avons-nous vraiment trop de gens d'affaires au Québec ?

Pour ce qui est des immigrants investisseurs, nous croyons que l'amélioration de leur rétention au Québec pourrait passer par une hausse du seuil de passage de la grille de sélection qui leur est applicable car cela favorisera davantage les candidats qui obtiennent plus de points pour les facteurs autres que la convention d'investissement et l'expérience de gestion qui à eux seuls permettent de récolter 35 points ; alors que le seuil de passage actuel n'est que de 40 points pour cette grille de sélection.

De plus, l'introduction de visites exploratoires obligatoires ainsi que des points supplémentaires à l'adaptabilité notamment pour les dossiers où on constate que les enfants à charge sont inscrits dans des établissements d'enseignement québécois et que des achats de résidence ont été effectués pourraient également favoriser la rétention.

Par ailleurs, le temps de traitement de la résidence permanente pour les gens d'affaires ayant bondi à 46 mois, il devrait être possible d'obtenir tant pour les entrepreneurs que les investisseurs la possibilité des permis de travail temporaire de façon simplifié.

Ces mesures pourraient donc permettre au Québec de redémarrer un programme qui s'est avéré pour lui extrêmement profitable. Ce point de vue est partagé par de nombreux chercheurs qui se sont penchés sur la question. Nous vous citons cet extrait d'un rapport de recherche par Vincent Geloso, Ph. D. et Yanick Labrie, M. Sc :

“Depuis le début des années 2000, le fonds global de placement constitué par le programme a surpassé les 14 milliards \$ et généré 1,8 milliard \$ de revenus. Cela a permis à Investissement Québec de consentir à plus de 6 000 PME de la province une aide financière totale de plus de 900 millions \$ pour l'expansion de leurs projets d'affaires, favorisant du même coup la création et le maintien de nombreux emplois.

De manière prudente, nous estimons qu'au minimum 4 800 emplois ont été directement créés ou sauvegardés par l'entremise des fonds consentis par le Programme depuis le début des années 2000. Cela représente une masse salariale annuelle d'environ 210,9 M \$, à laquelle il faut ajouter les profits des entreprises attribuables à ces investissements réalisés. Les profits réinvestis (en machinerie, équipement, technologie, et formation) ont vraisemblablement contribué à hausser encore davantage

la productivité de ces entreprises, et par conséquent, la rémunération horaire des travailleurs.”


Voilà pourquoi nous considérons que bien que perfectible le Québec ne saurât se passer dans le présent contexte de relance d'un tel programme.

L'immigration des gens d'affaires est un secteur qui fait l'objet d'une compétition internationale intense et le Québec ne peut se permettre de devenir perdant. S'il veut attirer les meilleurs candidats, il doit maintenir une constance dans ses politiques. L'offre d'immigration économique, en particulier les gens d'affaires, ne peut être envisagé comme un genre de buffet où on peut prendre ce qu'on veut quand on veut, alors que c'est loin d'être le cas.

En terminant voici des précisions sur qui nous sommes. L'ACCPI est l'association professionnelle pancanadienne des consultants en immigration qui les représente et leur fournit des services d'information et de perfectionnement. Elle agit distinctement, mais de concert avec le Collège des consultants qui est l'organisme de réglementation et de discipline.

Notre section du Québec compte la grande majorité des consultants inscrits au registre québécois des consultants en immigration.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Dory Jade, C.Dir
Directeur Général de l'ACCPI